Consecuencias de la segunda ampliación de la Comunidad Europea para los países del sur del Mediterráneo (junio 1980)

Source: Secretaría de Estado para la Unión Europea, Madrid, 1016.1. (II y III) 3c), junio 1980.

Copyright: Union européenne

URL:
http://www.cvce.eu/obj/consecuencias_de_la_segunda_ampliacion_de_la_comunidad_europea_para_los_paises_del_sur_del_mediterraneo_junio_1980-fr-db7e9934-6669-409f-893f-f0209d327ee4.html

Date de dernière mise à jour: 20/02/2014

www.cvce.eu

Europe information Développement

des Communautés européennes
Groupe du Porte-parole et direction générale de l'information

M 521
1016.1
7231.23
1016.1.III,II
Nel.ext
3 a)

LES CONSEQUENCES DU DEUXIEME ELARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE POUR LES PAYS DU SUD DE LA MEDITERRANEE

par Robert Taylor

membre du bureau d'études
"European Research Associates"
Bruxelles

Cette étude a été réalisée à la demande de la Commission des Communautés Européennes (Direction Générale de l'Information, Division Développement et Coopération). Elle ne reflète pas nécessairement l'opinion de la Commission.

Bruxelles, Juin 1980.

X/225/80-FR

X

Reproduction libre autorisée, éventuellement sans indication de source; justificatif souhaitable.

6

TABLE DES MATIERES

Préface 2

Introduction 3

Importance des pays du Sud de la Méditerranée pour la Communauté européenne 7

Impact de l'élargissement sur les exportations agricoles des pays du Sud de la Méditerranée 10

Impact de l'élargissement sur les exportations industrielles des pays du Sud de la Méditerranée . . . 13

Des solutions possibles 17

Conclusions 24

Tableaux statistiques 26

Glossaire 42

Liste des tableaux 43

PREFACE

Aussi souhaitable qu'elle soit sur le plan politique, et à terme, sur le plan économique, l'entrée de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal exigera de la Communauté européenne des efforts d'ajustement considérables, tant sur le plan intérieur que dans ses rapports avec ses principaux partenaires commerciaux. Cette analyse ne cherche à mettre en évidence qu'un des aspects du deuxième élargissement de la C.E.E. : à savoir son impact sur les pays du Sud de la Méditerranée. En langage communautaire, il s'agit des sept pays arabes du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie), et du Machrek (Egypte, Jordanie, Syrie, Liban) et d'Israël.

Ces pays ne sont pas les seuls qui risquent d'être affectés par l'élargissement. Comme l'indiquent plusieurs tableaux ci-après, d'autres pays méditerranéens tels que la Turquie, Chypre et Malte sont également concernés. Mais ils se trouvent dans une position différente des pays du Sud de la Méditerranée. Ainsi, la Turquie est une candidate probable à l'adhésion pleine et entière tandis que Chypre cherche à obtenir des accords lui permettant de faire partie de l'union douanière.

La tâche de la Communauté dans les mois à venir sera de faire en sorte qu'aucune des parties concernées par l'élargissement n'ait à supporter une part indue des charges qu'il implique. La liste en est longue : elle comprend les contribuables, consommateurs et agriculteurs européens; les pays candidats eux-mêmes; les pays méditerranéens; d'autres pays tiers.

Cette analyse expose les problemes et évoque des solutions pour une seule de ces catégories.

INTRODUCTION

L'impact de l'entrée de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal sur les relations économiques à l'échelle mondiale sera moindre que celui du premier élargissement de la Communauté, mais ses conséquences seront considérables pour les pays du bassin méditerranéen.

Bien que les préparatifs de l'élargissement aient été entamé il y a longtemps déjà, ce n'est qu'aujourd'hui que les hommes politiques et les économistes prennent pleinement conscience des effets de l'adjonction à la Communauté à Neuf de trois pays méditerranéens. L'impact de l'élargissement était généralement escamoté par des phrases creuses : "déplacer le centre de gravité de l'Europe vers le Sud ..." étant l'une des plus usées parmi les métaphores habituelles. On mesure aujourd'hui beaucoup mieux le coût de l'élargissement en termes d'éclatements économique, commercial, social, politique et même financier. Les négociations avec l'Espagne ont le plus contribué à cette prise de conscience. Elles ont mis en évidence les effets négatifs qui, si les mesures adéquates ne sont pas prise, peuvent se produire dans les régions méditerranéennes du Midi de la France et de l'Italie, ainsi que dans les pays riverains du Sud de la Méditerranée, qui sont de longue date des partenaires commerciaux de la C.E.E.

La proposition française de freiner provisoirement les négociations avec l'Espagne a polarisé l'attention du public sur les problèmes internes résultant de l'adhésion espagnole. Pour la France, la première source d'inquiétude sont les exportations agricoles espagnoles, principalement de fruits, de légumes et de vin qui risquent d'accaparer une part trop large du marché communautaire, aux dépens des agriculteurs du Midi de la France. L'impact sur l'extérieur et en particulier les difficultés que risquent de rencontrer les pays du Sud de la Méditerranée, dont la C.E.E. représente le principal débouché commercial, n'a pratiquement fait l'objet d'aucun débat public. Les exportations traditionnelles de ces pays - fruits, légumes, vin, huile d'olive - ne sont pas les seules à être mises en danger par l'élargissement : Les produits manufacturés qu'ils exportent vers la C.E.E., souvent avec son aide et son encouragement tant politique que financier,

sont également menacés.

Actuellement, ces pays sont en compétition avec l'Espagne sur le marché européen. Ils produisent les mêmes types de produits agricoles et s'industrialisent selon les schémas traditionnels suivis dans le passé par l'Espagne, avec une industrie textile et de la confection particulièrement importante. L'entrée de l'Espagne dans la Communauté assurera aux produits de ce pays un accès privilégié et augmentera ainsi de manière significiative le niveau d'autosuffisance pour les productions agricoles typiquement méditerranéennes. L'Espagne toutefois, comme l'ensemble de la C.E.E., est déficitaire pour ce qui concerne les protéines et les céréales pour l'alimentation du bétail. Son adhésion accentuera donc ce déséquilibre.

C'est en 1972 que la Communauté s'est attelée sérieusement à la tâche d'établir, sur une base contractuelle, ses relations commerciales avec les pays du bassin méditerranéen. Une série d'accords de coopération avec les pays arabes du Machrek (l'Egypte, la Syrie, la Jordanie et le Liban) effectifs depuis 1978 ont complété un réseau de liens bilatéraux entre les neuf pays de la Communauté et les pays riverains de la Méditerranée. La Libye et l'Albanie font exception, car ces deux pays n'ont jamais cherché aucun contact avec la C.E.E.
A l'origine, l'approche méditerranéenne de la C.E.E. s'est faite essentiellement dans une optique politique et stratégique.

Située sur le très exposé flanc Sud de l'Alliance Atlantique, là où l'Union Soviétique accroît constamment sa présence navale, la Méditerranée, considérée comme une zone d'influence de la Communauté, est pour elle d'une grande importance stratégique. C'est par cette mer, proche des zones de tensions engendrées par le conflit israélo-arabe et le différend gréco-turc à propos de Chypre, que passe une partie du pétrole qu'elle consomme.

L'augmentation brutale du prix du pétrole à la fin de 1973 a ajouté une dimension nouvelle à la politique communautaire en Méditerranée. Il devint alors de première importance de forger des liens étroits avec les pays producteurs de pétrole et particulièrement avec les

pays arabes du Moyen-Orient ainsi qu'avec les pays riverains du Sud de la Méditerranée. Le souci d'assurer la sécurité de leur approvisionnement en pétrole et en autres matières premières a convaincu les hésitants parmi les neuf de la nécessité d'accords sérieux avec les pays du Machrek.

Depuis 1973, la Communauté cherchait à devenir l'interlocuteur privilégié des états arabes dans le cadre du dialogue euro-arabe; les hésitants décidèrent de se rallier pleinement à ces efforts.

Les accords avec chaque pays méditerranéen individuellement diffèrent dans la forme et les objectifs, mais tous contiennent des éléments communs :

- accès en franchise de douane pour leurs productions industrielles
- accès préférentiel pour leurs productions agricoles dans le cadre de limites biens définies
- accès aux dons et aux prêts de développement de la C.E.E.

- l'abandon par la Communauté de son accès préférentiel aux marchés des pays en voie de développement de la région méditerranéenne
- des mécanismes de consultation pour étendre et améliorer les accords et régler les problèmes susceptibles de se poser.

Or, l'entrée de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal va modifier l'équilibre établi entre la Communauté et ses partenaires commerciaux méditerranéens. La conséquence le plus directement prévisible sera une réduction des importations européennes de certains types de produits méditerranéens et une protection renforcée envers les pays tiers dont les structures de production ressemblent le plus à celles des nouveaux venus.

Les problèmes les plus sérieux se poseront de ce fait pour les pays du Sud de la Méditerranée non-producteurs de pétrole dont les exportations vers la Communauté comprennent une large part de produits agricoles et de produits manufacturés.

Les plus touchés seront le Maroc et la Tunisie suivis, dans une moindre mesure, par l'Egypte et par Israël (en plus de la Turquie, de

www.cvce.eu

Chypre et de Malte). Dans le secteur agricole les produits les plus affectés seront sans doute l'huile d'olive, les tomates, les pommes de terre, les agrumes ainsi que les tomates en boîte (entières et en purée) et les sardines. En fait, la Communauté à Douze sera auto-suffisante à plus de 100% pour ce qui concerne l'huile d'olive, le vin et nombre de fruits et de légumes. Dans le secteur industriel, des problèmes se poseront essentiellement dans le textile, l'habillement et, de façon moins nette, dans la chaussure.

Les problèmes créés par l'élargissement de la Communauté de 9 à 12 se posent au moment où déjà le désenchantement ressenti par les pays du Sud de la Méditerranée à propos de la valeur réelle de leurs accords bilatéraux avec la CEE ne cesse de croître. Selon eux, les avantages limités dont ils " profitent" dans le secteur agricole et les soi-disants accords d'auto-limitation pour les textiles et l'habillement, accords exigés d'eux par la Communauté, se réduisent progressivement à une peau de chagrin.

La réputation de la C.E.E., particulièrement dans le monde arabe, dépendra de la manière dont elle maîtrisera les conséquences économiques de son second élargissement. Comme le reconnaît la Commission de la C.E.E. elle-même, "la Communauté est en mesure de relever ce défi si elle sait affronter franchement les problèmes posés et si elle fait preuve de courage et d'imagination, de sagesse et de sens des responsabilités". (1).

---

(1) Textes provisoires à propos des négociations pour l'entrée de l'Espagne, Mars 1980.

www.cvce.eu

IMPORTANCE DES PAYS DU SUD DE LA MEDITERRANEE POUR LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

Les huit pays du Sud de la Méditerranée - Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Jordanie, Syrie, Liban et Israël - absorbent en pourcentage une part plus importante des exportations communautaires (6,6%) que les trois pays candidats (5,8%) et, en volume, à peu près le même total que tout le groupe des pays ACP réunis (près de 16 milliards de Dollars) (1).

La Communauté enregistre, avec chacun d'eux, un excédent commercial confortable (voir Tableau I) allant de 382 millions de Dollars pour la Syrie à 2.775 millions de Dollars pour l'Algérie. A l'opposé, le déficit global de la balance commerciale de la Communauté dans ses échanges avec les principaux pays arabes producteurs de pétrole comme l'Arabie Séoudite, la Libye l'Irak, le Koweit, et les Emirats arabes unis, s'élève à 13,3 milliards de Dollars.

En fait, les sept pays du Maghreb et du Machrek représentent 16.5% des importations de la Communauté en provenance de pays de la Ligue Arabe et 35% des exportations de la CEE vers ces mêmes pays. En d'autres termes, la Communauté est parvenue à réduire le déficit provoqué par ses importations de pétrole en augmentant ses ventes aux pays du Sud de la Méditerranée. Cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir car des 21 pays de la Ligue Arabe, les pays du Maghreb et du Machrek sont de loin les plus peuplés. Ensemble, les trois pays du Maghreb et l'Egypte, avec 78,7 millions d'habitants, représentent 54% de la population totale des pays de la Ligue Arabe (Tableau II).

Au fur et à mesure que leur niveau de vie augmentera, ils représenteront probablement pour la C.E.E. un débouché majeur pour ses produits de consommation.

(1) Tous les chiffres de ce tableau concernent 1978, sauf lorsqu'une autre année est mentionnée.

Dès à présent, le marché des pays du Sud de la Méditerranée (notamment les états producteurs de pétrole) offre aux Neuf de plus en plus de débouchés pour leurs exportations de biens d'investissement et de matériel de transport. Les machines et le matériel de transport ne représentent que 29% des exportations de la CEE vers Israël, mais ce chiffre est sensiblement plus élevé pour les pays du Maghreb où il s'échelonne de 44% à 50 % (Tableau III).

Etant donnée l'importance du déficit de la balance commerciale des pays du Sud de la Méditerranée avec la Communauté, toute nouvelle chute des recettes qu'ils retirent de leurs exportations vers les Neuf les incitera à chercher d'autres sources pour leurs importations. C'est là une constante du commerce international : lorsqu'un pays enregistre un déficit important avec un de ses fournisseurs particuliers, il se tourne vers d'autres sources d'approvisionnement. De plus, il est évident que si les recettes d'exportations des pays du Sud de la Méditerranée est en baisse, ils se verront contraints, qu'ils le veuillent ou non, d'importer moins de produits de la Communauté puisqu'ils auront moins d'argent pour les payer.

Une telle réduction des importations de produits communautaires constitue un danger majeur pour les exportations industrielles des Neuf. La Communauté est de très loin le premier partenaire commercial de la plupart des pays du Sud de la Méditerranée. Elle fournit en effet de un à deux tiers des importations totales de chacun des huits pays (voir Tableau I).

Quelques-uns des pays concernés cherchent dès à présent d'autres débouchés pour leurs produits. Les alternatives les plus accessibles sont les pays de l'Europe de l'Est et les pays arabes du Moyen-Orient. En 1978, le Maroc a signé un certain nombre d'accords commerciaux avec l'Union Soviétique devenue depuis un importateur de première importance des phosphates et des agrumes marocains.

Mais pour l'instant, ces pays sont toujours étroitement liés au Marché Commun. 59% des exportations marocaines se dirigent vers la Communauté; pour la Syrie 48%; pour l'Egypte 43%, pour l'Algérie 37%

et pour Israël 34% (Tableau I).

Des négociations vont donc devoir s'engager avec la Communauté pour que ces pays maintiennent leurs positions après l'élargissement ou, tout au moins, pour qu'ils obtiennent soit des compensations, soit des possibilités de débouchés alternatifs sur le marché communautaire. Au cours de ces négociations, les pays du Maghreb et du Machrek auront en conséquence deux cartes à jouer. La première est la position qu'ils occupent en tant qu'importateur majeur des produits communautaires, et le fait qu'ils contribuent ainsi à atténuer l'énorme déficit des Neuf avec les pays arabes exportateurs de pétrole. Ils ne comptent par exemple que pour 2,7% dans les importations globales de la Communauté, mais pour quasiment le double (4,8%) dans ses exportations (Tableau IV).

La seconde carte est l'alignement sur les pays producteurs de pétrole. Bien que les pays arabes les plus gravement menacés (le Maroc, la Tunisie, et l'Egypte) ne soient pas eux-mêmes d'importants producteurs de pétrole, ils seront en mesure d'améliorer leur force de pression sur les Neuf s'ils obtiennent à l'appui de leurs revendications, le soutien des pays arabes qui le sont. De leur point de vue, ce serait par exemple dans le cadre du dialogue Euro-Arabe qu'une position arabe unie et globale pourrait le mieux s'exprimer.

De plus, les pays arabes du Sud de la Méditerranée ne sont pas seulement de gros importateurs des productions industrielles des Neuf, ils absorbent aussi une partie de leurs surplus de céréales. Celles-ci représentent 6,6% des importations de l'Egypte en provenance des Neuf, 3,4% des importations algériennes, 1,8% des importations tunisiennes et 1,7% des importations marocaines (Tableau III). Si la stratégie de la Communauté va viser à échanger la sécurité de son approvisionnement en pétrole et en matières premières contre des contrats d'exportation à long terme pour ses produits alimentaires, il est semble-t-il de son intérêt de maintenir ce courant tant que les pays concernés n'ont pas atteint un plus haut niveau d'auto-suffisance.

IMPACT DE L'ELARGISSEMENT SUR LES EXPORTATIONS AGRICOLES DES PAYS DU SUD DE LA MEDITERRANEE.

L'entrée de la Grèce et du Portugal dans la Communauté ne modifiera que faiblement les données de base de l'agriculture de la C.E.E. L'adhésion de l'Espagne par contre les changera profondément. Elle va accroître :

- de 27% la surface des terres cultivées
- de 80 % la surface des terres agricoles irriguées
- de 28 % la population agricole active
- de 30% le nombre d'unités de production agricoles

D'une manière générale, l'adhésion espagnole accroîtra environ d'un tiers le secteur agricole de la Communauté, tant en termes de terres agricoles que du nombre de personnes qui en vivent. Par contre, avec l'entrée de 36 millions de nouveaux venus, dont le revenu par tête est de 50% inférieur à la moyenne des habitants de la Communauté, l'adhésion de l'Espagne n'augmentera que de 13% le nombre des consommateurs.

Un accroissement du niveau d'auto-suffisance de l'agriculture communautaire en tant que telle n'a qu'une signification limitée si ce haut niveau n'est obtenu que par l'incorporation des importations des pays candidats dans la production propre de la Communauté.

Cependant, si une des conséquences de l'adhésion est de stimuler la production de certaines denrées par des prix plus élevés, ainsi que par des garanties et des mécanismes de soutien plus efficaces qu'à présent, on peut supposer que les importations en provenance de pays tiers s'en trouveront nettement réduites. De plus, dans les secteurs où l'auto-suffisance dépasse 100%, les exportations subventionnées des surplus de la C.E.E. sur le marché mondial vont concurrencer celles des autres producteurs.

Etant donné que les prix pratiqués par l'Espagne pour ses fruits, ses légumes, son huile d'olive et la plupart de ses vins sont actuellement inférieurs à ceux de la Communauté et qu'après l'adhésion espagnole, ceux-ci devront être graduellement relevés pour atteindre les niveaux CEE, le stimulant que représentent ces prix plus élevés aura pour

effet probable d'accroître la production. De plus, le marché espagnol des fruits et légumes ne bénéficiant aujourd'hui d'aucun soutien officiel, on peut s'attendre à ce que la mise en place d'un tel mécanisme ait le même effet. Sont en cause précisément les produits pour lesquels l'Espagne est actuellement en compétition sur le marché communautaire avec d'autres fournisseurs méditerranéens, et qui, après l'adhésion, entreront dans le système protecteur de prix élevés pratiqué par la C.E.E.

Pas moins de 88% des agrumes exportés par l'Espagne le sont vers la Communauté, et le chiffre correspondant pour le vin s'élève à 65%, en dépit des rigoureux systèmes de quotas imposés par la C.E.E. (Tableau V).

Les Tableaux VI et VII indiquent en termes de valeur et de volume les produits en provenance de pays méditerranéens susceptibles d'être le plus sérieusement affectés par l'élargissement de la C.E.E. Il s'agit des agrumes, de l'huile d'olive, des pommes de terre nouvelles, des tomates, du vin et des conserves de poisson. Mais les conséquences sur chacun des pays méditerranéens diffèrent nettement de l'un à l'autre. Elles seront les plus dures pour le Maroc, qui, en 1977, a exporté des produits "sensibles" mentionnés dans les tableaux ci-dessus pour un montant de 237 millions d'U.C.E. Vient ensuite Israël avec 189 millions d'U.C.E.; mais les pamplemousses et les jus de fruits interviennent pour plus de 100 millions dans ce montant et pour ces produits, l'Espagne n'est pas en compétition. D'ailleurs, le niveau d'auto-suffisance pour les agrumes sera probablement moins élevé que pour l'huile d'olive, les tomates, les pommes de terre et le vin. La Turquie et particulièrement Chypre, seront également sérieusement touchés. Parmi les pays du Sud de la Méditerranée, le Maroc et la Tunisie sont ceux qui proposent l'éventail le plus large d'exportations agricoles susceptibles d'être gravement affectées par l'entrée de l'Espagne dans la Communauté. Leur production a été orientée vers le marché communautaire et ils risquent de rencontrer des difficultés dans leur recherche de débouchés de remplacement. C'est le cas en particulier pour leur huile d'olive. D'après les estimations de la Commission de la C.E.E., le surplus structurel de la Communauté à Douze pour l'huile d'olive atteindra probablement 200.000 tonnes, soit quatre fois ce que la

www.cvce.eu

Tunisie, jusqu'ici son plus important fournisseur individuel, a exporté annuellement vers les Neuf au cours des dernières années. En dehors de la Communauté, le marché international de l'huile d'olive est très réduit. Par ailleurs, si en Espagne même, comme aujourd'hui dans la Communauté à Neuf, les huiles et les graisses végétales entrent librement, la consommation intérieure espagnole d'huile d'olive va vraisemblablement diminuer. Une telle tendance accroîtrait bien sûr les surplus disponibles. Des problèmes majeurs pourraient se poser pour la Tunisie si des remèdes ne sont pas appliqués.

Les Tableaux VIII à XI indiquent à quel point les exportations espagnoles d'agrumes, de vin, de tomates et d'huile d'olive vers la Communauté sont importantes. La part de l'Espagne dans les importations d'agrumes de la CEE s'élève à 47%, pour Israël à 18% et pour le Maroc à 11%. L'Espagne est aussi le plus important fournisseur de vin : 39% des importations de la CEE contre 13% pour le Portugal, 9% pour la Yougoslavie, et 6% chacun pour la Grèce, l'Algérie et la Tunisie. Pour les tomates, la position dominante de l'Espagne dans les importations communautaires est plus évidente encore : elle fournit 68% des importations à comparer aux 27% du Maroc, son principal et pratiquement seul concurrent. La suprématie espagnole n'est battue en brèche que pour l'huile d'olive : la Tunisie fournit 41% des besoins extérieurs de la Communauté, la Grèce 28% et l'Espagne 18% seulement.

Qu'ils veuillent trouver des marchés alternatifs pour leurs produits traditionnels, ou qu'ils veuillent en changer, les possibilités ouvertes à cet égard aux pays du Sud de la Méditerranée sont extrêmement limitées. La Tunisie par exemple a augmenté ses ventes d'huile d'olive à la Lybie voisine, mais cela ne lui permettra pas, même de loin, à éponger les pertes potentielles qu'elle subira sur le marché communautaire. Au cours de ces dernières années, le Maroc pour sa part a développé sa production de céréales et de betteraves sucrières. Comme le déclarait récemment dans une interview (1) un responsable de l'opposition : " il est temps de se mettre à nourrir les Marocains, au lieu de nourrir les Européens". Mais les terres où poussent les vignes, les oliviers et les agrumes ne sont pas forcément bonnes pour d'autres types de cultures.

---

(1) M. OUALALOU, député de Rabat et membre de l'USFP (Union Socialiste des Forces Populaires) dans une interview publiée par Jéune Méditer

L'IMPACT DE L'ELARGISSEMENT SUR LES EXPORTATIONS INDUSTRIELLES DES PAYS DU SUD DE LA MEDITERRANEE

S'il est vrai dans l'ensemble que la part des produits agricoles dans les exportations des pays du Sud de la Méditerranée vers la Communauté est allée en décroissant au cours des dernières années, la part des produits industriels manufacturés est allée, elle, en augmentant. Ceci se vérifie particulièrement dans les secteurs du textile et de l'habillement, secteurs où les pays du Sud de la Méditerranée ont considérablement renforcé leurs capacités de production. Ils y sont le plus souvent arrivés avec l'aide de l'Europe elle-même sous la forme d'une assistance financière, de joint-ventures avec des entreprises communautaires ou sous la forme d'accords de "perfectionnement" conclus avec des firmes européennes. Celles-ci envoient dans les pays du Sud de la Méditerranée des produits semi-finis qui sont ensuite terminés sur place par une main-d'oeuvre meilleur marché que celle de la Communauté. Un autre secteur où ces pays ont accru leur capacité de production est celui de la chaussure. Or, tant les textiles que la chaussure sont, dans la Communauté, des secteurs qui connaissant de graves difficultés. Bien que cela soit en contradiction avec les accords qu'ils ont conclu avec la Communauté, les pays du Sud de la Méditerranée ont été les victimes de son protectionnisme. Pour protéger son propre niveau de l'emploi et la viabilité de ses entreprises, la C.E.E. les a en effet contraints à limiter leurs exportations de textiles vers les Neuf.

Comme l'indique le Tableau XII, la Communauté n'importe des pays de la Ligue Arabe qu'une part très réduite de ses importations totales de textiles et de vêtements. Les pays arabes ne fournissent que 2% des importations communautaires d'habillement, alors que les autres pays du Tiers-monde à bas coûts de production en fournissent 47%. Certains pays arabes estiment que la Communauté leur fait partiellement payer les ravages causés dans sa propre industrie textile par les exportateurs d'Asie et d'Extrême Orient. Pour beaucoup d'entre eux, les accords d'auto-limitation qui leur sont imposés dans ce secteur, prouvent qu'à la première réelle mise à l'épreuve, les Neuf briseront l'engagement qu'ils ont pris de laisser entrer, dans la Communauté, sans les taxer, leurs produits industriels.

Le Tableau XIII montre la structure des exportations des pays du

www.cvce.eu

Maghreb et du Machrek ainsi que d'Israël vers la Communauté. La plus diversifiée est celle des pays avec peu ou pas de ressources pétrolières : le Maroc, la Tunisie et Israël. Pour ces trois pays, le textile et l'habillement sont très importants puisqu'ils représentent pour la Tunisie 33% de ses exportations vers les Neuf, pour Israël 11% et pour le Maroc 13%. Bien que dans une moindre mesure elles sont également importantes pour l'Egypte. L'une des principales exportations de la Jordanie et du Liban vers les Neuf est la machinerie, mais les exportations totales de ces pays vers la Communauté sont tellement faibles que les données peuvent s'en trouver faussées.

Les producteurs de textile du Sud de la Méditerranée craignent, probablement avec raison, que l'entrée de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal dans la Communauté, et donc la fin des limitations auxquelles sont aujourd'hui soumises leurs exportations de textiles vers la C.E.E., n'aggravent encore les pressions visant à limiter les importations d'autres origines.

Le Tableau XV indique qu'en dépit des restrictions imposées par la Communauté aux trois pays candidats, leurs exportations vers les Neuf ont, ces derniers temps, augmenté plus vite que celles des pays en voie de développement à faible coût de production. Leur part des exportations totales de textiles vers la CEE est passée de 13% en 1977 à 16% l'année suivante. Il s'agit d'une croissance de 32%, pour une croissance des importations totales de la Communauté de 8% seulement.

Cette tendance est plus prononcée encore dans la catégorie des produits textiles les plus sensibles, produits pour lesquels la Communauté cherche à limiter au maximum la croissance de ses importations. Les exportations espagnoles vers la Communauté ont augmenté de 13%, celles de la Grèce de 21% et celles du Portugal de 38%. Par comparaison, l'augmentation moyenne des importations en provenance des pays à faible coût de production dans leur ensemble n'a été que de 3,4%.

Si la Communauté n'a pas négocié d'accords d'auto-limitation dans le secteur du textile avec des pays comme le Liban, la Jordanie, la Syrie, l'Algérie et Israël, c'est que le volume des exportations de ces pays était de toute façon trop bas pour constituer une véritable

menace à l'égard de l'industrie textile de la C.E.E. De plus, dans un pays comme Israël, les coûts de production sont pratiquement aussi élevés que dans la Communauté, aussi les exportations de ce pays sont-elles généralement constituées d'articles de qualité à prix élevé.

Les industries de la chaussure des pays du Sud de la Méditerranée ne prennent qu'une faible part du marché communautaire. On peut malgré tout s'attendre à ce que des producteurs de première importance comme les Espagnols et les Portugais viennent joindre leur voix à celle des producteurs français et italiens pour empêcher que dans l'avenir les importations n'aillent croissant.

Tant en Israël que dans les pays arabes méditerranéens, les secteurs de la machinerie et des transports viennent à peine de naître et de ce fait, leurs exportations vers la C.E.E. sont encore minimes. Ces pays produisent essentiellement pour leur propre marché. Des exemples caractéristiques à cet égard sont les investissements réalisés par FIAT en Egypte et la mise en route par Citroën au Maroc d'une usine d'assemblage d'automobiles. Le groupe français compte investir jusqu'à 12 millions de Dollars dans un premier temps. Des difficultés pourraient naître cependant lorsque ces industries se tourneront vers les marchés d'exportation. L'accord conclu par Citröën avec les autorités marocaines stipule qu'à partir de 1983, 60% des unités montées dans ce pays devront être réexportées. Si l'actuel ralentissement des ventes d'automobiles en Europe et en Amérique du Nord accroît encore la compétition sur les marchés d'exportation et les pressions en vue de limiter les importations communautaires, ceci risque de poser des problèmes considérable à l'industrie marocaine. L'Espagne est déjà en train d'augmenter ses capacités de production d'automobiles de manière telle qu'elle dépassera sans doute la Grande-Bretagne et l'Italie pour devenir, en 1984, le troisième constructeur européen d'automobiles, après l'Allemagne Fédérale et la France.

Sous deux aspects, l'entrée de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté pourrait influencer favorablement leurs importations de produits manufacturés en provenance de pays tiers. Dans la situation

www.cvce.eu

économique actuelle, l'effet stimulant de l'adhésion sur les pays candidats devenus membres à part entière est difficile à évaluer, mais elle pourrait provoquer une accélération de leur demande intérieure et donc l'accroissement de leur potentiel d'importation. Dans le même temps, les pays candidats se verront contraints, comme la Communauté elle-même, de concéder des préférences commerciales aux pays en voie de développement, et cela dans le cadre des accords de coopération conclus par la C.E.E. avec les pays du Sud de la Méditerranée et dans le cadre des systèmes de Préférences Généralisées. Ces accords pourraient rendre plus accessibles pour leurs produits manufacturés des marchés, qui, jusqu'ici, leur étaient virtuellement fermés.

Ces deux possibilités existent sur le papier, mais l'avenir seul dira si les pressions en faveur d'une économie de marché dans la Communauté élargie et particulièrement dans les nouveaux pays membres seront suffisamment fortes pour les transformer en réalité.

DES SOLUTIONS POSSIBLES

Il est clair que la solution aux problèmes que l'entrée de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté européenne posera aux pays du Sud de la Méditerranée, ne sera pas trouvée dans le seul cadre de leurs accords d'association avec la C.E.E.

La Communauté elle-même, par des ajustements constructifs de ses politiques internes et par une coopération commerciale, financière et technique plus étroite avec les pays concernés, devra faire en sorte que son second élargissement n'affaiblisse pas ses relations avec les pays du Sud de la Méditerranée et, à travers ceux-ci, avec ses fournisseurs de pétrole les plus importants. Il est certain qu'une baisse de l'influence de la Communauté dans la région serait aggravée par une hausse correspondante de l'influence des puissances rivales.

Une évolution dans ce sens aurait pour la Communauté et pour l'ensemble du monde occidental d'importantes conséquences stratégiques. Il est de ce fait dans l'intérêt de l'Europe de l'Ouest et des Etats-Unis d'Amérique, d'oeuvrer pour que l'élargissement cimente les relations entre les pays candidats et les membres actuels de la C.E.E., sans pour autant causer de dommages aux relations entre l'Europe de l'Ouest et ses voisins du Sud de la Méditerranée.

Dans cette optique, il pourrait par exemple être dans l'intérêt stratégique des Etats-Unis de renoncer à profiter de certains des avantages commerciaux à court-terme découlant de l'élargissement en vendant sur une grande échelle des huiles et des graisses végétales et du fourrage pour les animaux aux nouveaux pays membres. Jusqu'ici, tous les efforts déployés pour convaincre les autorités américaines du bien-fondé de cette façon de voir se sont révélés vains. Washington continue à refuser que la Communauté élargie prenne des mesures de protection en faveur de ses producteurs d'huile d'olive (et par extension en faveur de ses fournisseurs du Sud de la Méditerranée) menacés par des importations alternatives (et américaines) à meilleur prix.

Quels que soient pour l'Ouest dans son ensemble les enjeux du processus

www.cvce.eu

d'élargissement, c'est la Communauté elle-même qui devra en supporter le choc et procéder aux ajustements indispensables. Il est clair que l'impact de l'entrée de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal dans la C.E.E. ne se fera pas sentir dans son ampleur d'un jour à l'autre; entre aujourd'hui et la date de l'entrée des nouveaux membres, en particulier de l'Espagne, ainsi que dans la période de transition qui suivra immédiatement l'adhésion, celle-ci devra prendre des mesures réalistes en vue d'éliminer les domaines de conflit.

En théorie, les solutions ne manquent pas, mais la plupart d'entre elles ont peu de chance de voir le jour dans le climat économique tant présent que prévisible. Il est irréaliste de suggérer que les pays industrialisés - non seulement la C.E.E. mais aussi les Etats-Unis et le Japon - abandonnent rapidement aux pays candidats et aux pays en voie de développement du Tiers Monde tous les secteurs industriels à technologie intermédiaire. A l'évidence, une nouvelle division internationale du travail est en train de s'opérer, mais il n'est pas possible d'accélérer cette évolution par la contrainte. Les pays industrialisés développent des secteurs à haute-technologie qui sont aussi des secteurs avec apport intensif de capital, n'apportant qu'une réponse très partielle à leur problème croissant de sous-emploi. Par ailleurs, il est improbable que l'Espagne, où le taux officiel du chômage dépasse 10% de la population active, fasse quoi que ce soit pour faciliter l'importation de produits en compétition avec ses propres industries.

Quant à l'argent, compte tenu des montants disponibles actuellement, il ne peut pas d'avantage suffire à résoudre les problèmes posés par l'élargissement. Pour la période 1977-1981, la Communauté est engagée dans un programme d'aide financière au profit des huit pays du Sud de la Méditerranée pour un montant total de 669 millions d'UCE (Tableau XV). Lorsque ce programme viendra à expiration, un autre devra être mis en place. De plus, la Commission de la C.E.E. estime que si des solutions alternatives ne sont pas trouvées, le budget de la Commission devra disposer, chaque année, d'un montant supplémentaire d'un milliard d'UCE rien que pour écouler l'excédent d'huile d'olive créé par l'entrée de l'Espagne et de la Grèce.

La seule suggestion qu'elle ait sérieusement envisagée jusqu'ici est de prélever des taxes sur les huiles et les graisses végétales concurrentielles que la Communauté importe à bas prix La conséquence de cette politique serait de transférer le coût de l'écoulement des surplus d'huile d'olive du contribuable européen, qui finance le budget de la Communauté par le biais de ses impôts, au consommateur européen qui devra payer plus cher sa margarine ou son huile de table. Elle aura aussi pour effet de réduire les importations en provenance de l'extérieur, c'est-à-dire, les Etats-Unis mis à part, de pays du Tiers Monde comme le Brésil et le Sénégal.

Etant donné qu'il est tout-à-fait certain que l'élargissement impliquera des charges et que ces charges devront être assumées, l'attitude la plus réaliste est de les répartir aussi également et aussi équitablement que possible entre toutes les parties concernées.

Dans le secteur agricole, l'entrée de trois pays méditerranéens accentuera d'avantage encore les déséquilibres existants. Le déficit en produits protéinés et en maïs pour le fourrage du bétail s'accroîtra, en même temps qu'augmenteront les excédents communautaires pour les productions de type méditerranéen. On peut s'attendre dès lors à ce que le camp de ceux qui d'ores et déjà réclament une réforme en profondeur de la politique agricole commune s'en trouve renforcé. Initialement conçue pour une Communauté qui ne comprenait que ses six membres fondateurs, ses contradictions, dans une Communauté à Douze seront trop évidentes pour qu'on puisse longtemps les éluder. Mais les tentatives d'aménagement de la politique agricole de la C.E.E. en vue de son nouvel élargissement seront presque inévitablement récupérées dans la nouvelle vague de pressions qui s'exercent pour une réforme de la PAC. Cette vague de pressions s'est accrue en juin 1980, lorsque s'est terminée la dispute sur le budget, longue de 12 mois, entre la Grande Bretagne et ses huit partenaires communautaires.

Avant même qu'une réforme de la PAC ne soit menée à bien, il est évident que la Communauté doit éviter toute action visant, directement

ou indirectement, à limiter la consommation de produits méditerranéens et en particulier d'huile d'olive, de fruits, de légumes et de vin car cela entrâinerait l'aggravation d'une situation déjà sérieuse.

Les experts de la Commission considèrent qu'un nombre de mesures ad hoc pourraient être prises pour éviter que ne se produise, dans le cadre de l'élargissement, une chute grave des importations communautaires de produits agricoles en provenance des pays du Sud de la Méditerranée.

Parmi ces mesures figurent la taxe sur les importations d'huiles et de graisses dont il a déjà été fait mention ici, l'application pour les vins de contrôles stricts de qualité et la limitation des nouvelles plantations, la limitation aussi des mécanismes de soutien mis en place par la Communauté au bénéfice de produits agricoles transformés. De plus, la Commission aimerait que soit abaissé le niveau des subventions pour enrayer l'impact des augmentations du coût de l'énergie, payées à ceux qui, dans la partie Nord de la C.E.E. et particulièrement en Hollande, produisent des fruits et des légumes sous serre. Dans le même temps, la Commission propose une réduction du prix minimum d'importation (ce qu'on appelle le prix de préférence) que sont tenus d'appliquer les fournisseurs étrangers. Une autre mesure susceptible de donner un coup de fouet à la consommation communautaire de vin serait de contraindre certains pays, notamment la Grande Bretagne, à réduire la taxe dont ils frappent le vin, mais pas la bière.

Comme ces mesures ne suffiront pas nécessairement en elles-mêmes à éviter une chute brutale des importations de produits des pays du Sud de la Méditerranée, la Communauté devra, si elle veut prévenir la chute de leurs recettes d'exportation, s'armer d'instruments supplémentaires sur les plans commercial, économique et financier.

Il serait par exemple possible de traiter certains produits comme l'huile d'olive tunisienne et les tomates marocaines de la même manière que les productions communautaires, en les protégeant par le même système de prix garanti. C'est ce que la Communauté fait

www.cvce.eu

pour le sucre produit par les pays ACP liés à elle par la Convention de Lomé.

D'après une estimation récente (1), l'extension de son soutien à ces produits des pays du Sud Méditerranéen coûterait chaque année, au budget de la Communauté, 80 millions d'UCE supplémentaires. Mais c'est là probablement une estimation insuffisante.

Un élément susceptible de faciliter le processus d'ajustement est que l'intégration complète entre les Neuf d'aujourd'hui et les trois nouveaux membres de la Communauté prendra au moins dix années. On estime à présent que la date d'entrée la plus proche en ce qui concerne l'Espagne, sera 1984. Si on ajoute à ce délai la période de transition de 7 à 10 ans proposée par la Commission pour permettre que soient opérés, après l'adhésion, les ajustements nécessaires, on peut considérer que l'impact de l'élargissement ne sera pas pleinement ressenti avant 1991 au plus tôt.

On pourrait aussi mettre en place un système de stabilisation des recettes d'exportation similaire au système créé par la Communauté pour compenser les pertes de recettes des pays ACP pour leurs exportations de certains produits agricoles, le système STABEX. Ceci aurait au moins l'avantage de garantir aux pays du Sud de la Méditerranée un certain niveau des revenus qu'ils retirent de la Communauté, même si en termes réels il y a baisse dans leurs exportations de produits couverts par le système.

Sur le plan industriel, en tant que première entité commerciale du monde, la Communauté doit s'engager, dans toute la mesure du possible, plus fermement qu'aucun autre pays ou groupe de pays, à maintenir un système commercial international ouvert. Le tarif douanier communautaire est en moyenne le plus bas du monde.

Les accords de limitation conclus par la C.E.E. avec certains pays du Sud de la Méditerranée pour freiner la croissance de leurs

---

(1) Deutsches Institut für Entwicklungspolitik : Europaïsche Gemeinschaft und südeuropaïsche Beitrittsländer (Berlin 1978)

www.cvce.eu

exportations de textiles vers les Neuf sont en principe temporaires. Ils expirent en 1981, mais la plupart des experts estiment qu'ils seront renouvellés pour une nouvelle période. Il est d'ores et déjà probable qu'au cours des négociations en vue de leur renouvellement, la Communauté agira comme si les pays candidats étaient déjà des pays membres. La conséquence en sera l'émergence de politiques plus restrictives encore que celles qui sont appliquées actuellement.

La Communauté pourrait essayer de réserver une part de son marché à certaines productions des pays du Sud de la Méditerranée. Mais s'il s'agit de productions typiques des pays en voie de développement comme le textile et la chaussure, cela ne pourra se faire qu'en réduisant les exportations en provenance d'autres catégories de pays en voie de développement. Ainsi, si les pays candidats, les pays du Sud de la Méditerranée et le reste du Tiers Monde sont considérés comme trois groupes distincts, on peut effectivement favoriser les deux premiers groupes au détriment du troisième. Ce procédé revient simplement à faire payer le prix de l'élargissement par un autre groupe de pays, sans pour autant apporter aux problèmes une solution meilleure et plus globale.

Une ligne d'action toute tracée pour la Communauté est de renforcer considérablement sa coopération industrielle et technique avec les pays du Sud de la Méditerranée.

L'aide financière de la Communauté doit être assortie de transferts de technologie permettant à ces pays de développer les secteurs industriels où la demande intérieure est la plus forte ou qui, dans un avenir prévisible, ne risquent pas de devenir des secteurs en crise.

Dans le secteur agricole, l'aide financière devrait être répartie équitablement entre les projets qui contribuent à la reconversion de l'agriculture de chaque pays individuellement plutôt que destinée à des produits pour lesquels ils entrent en compétition sur le marché communautaire avec les pays candidats.

Il est par ailleurs important que la Communauté respecte l'engagement qu'elle a pris de consulter régulièrement ses partenaires du Sud de

Méditerranée, parallèlement aux négociations d'adhésion avec les pays candidats. Le souhait que de telles négociations aient lieu a été maintes fois répété par les pays du Sud de la Méditerranée eux-mêmes et la Commission les a pleinement soutenus. Reste à voir jusqu'à quel point les Neuf eux-mêmes pourront accepter ce principe.

www.cvce.eu

CONCLUSIONS

Quels que soient les efforts déployés par la Communauté, aucune formule magique n'évitera que l'entrée dans la C.E.E. des trois pays candidats n'envoie des ondes de choc dans biens des directions. Une des difficultés majeures découle de la situation économique actuelle, les dirigeants de la Communauté et ses états membres n'étant pas en mesure de mettre en place et de planifier une stratégie globale pour ce nouvel élargissement. Trop absorbés par des préoccupations à court terme, ils ne peuvent consacrer le temps nécessaire à une planification de cette envergure.

Toutes les parties concernées par l'élargissement (et d'autres qui ne le sont que marginalement ou pas du tout) devront payer une fraction de son prix. Les pays du Sud de la Méditerranée ne peuvent pas raisonnablement espérer qu'ils échapperont à cette évidence. En fin de compte, il est probable que la Communauté mènera son élargissement en n'apportant à la PAC que des changements relativement mineurs, affectant - ou n'affectant pas - les agriculteurs des actuels pays membres et des pays candidats. Dans le même temps, lorsque les produits agricoles espagnols entreront dans le cadre de la PAC, le coût financier direct du fonctionnement de la Communauté augmentera. Les coûts augmenteront d'avantage encore si la C.E.E. applique aux pays du Sud de la Méditerranée un système de soutien des prix semblable au protocole sur le sucre ou au système STABEX en vigueur avec les pays en voie de développement liés à la Communauté par l'accord commercial et d'assistance dit Convention de Lomé.

La création d'un tel système dans le secteur agricole ou tout arrangement similaire visant à maintenir un accès privilégié sur le marché communautaire pour les exportations de textiles des pays du Sud de la Méditerranée contribuerait de façon sensible à atténuer les problèmes qui se poseront à eux du fait de l'élargissement.
Mais cela reviendrait à agir au détriment d'autres pays en voie de développement moins favorisés, n'ayant ni les moyens de pression politique des pays arabes ni leur richesse en matières premières. Or,

faute pour ceux-ci de posséder un quelconque moyen politique ou économique de représailles, c'est ce qui risque de leur arriver.

Au cours des dernières dix années, les pays du Sud de la Méditerranée comme d'ailleurs les pays ACP, ont vu s'éroder les préférences dont ils bénéficiaient sur les marchés de la Communauté européenne, préférences consentiesdans le cadre d'accords privilégiés. Dans la période qui a suivi le premier élargissement, la Communauté a, en effet, ouvert des préférences analogues à un nombre toujours plus grand de pays en voie de développement. Cette ouverture répondait à la fois aux intérêts économiques de certains pays membres et au désir des Neuf de contribuer à la stabilité politique d'autres parties du Tiers Monde.

Il aurait été difficile pour les Neuf de ne pas répondre aux appels de coopération qui les sollicitent de toute part. Dans la mesure où la Communauté s'est vue elle-même confrontée à des problèmes économiques croissants et où le dialogue Nord-Sud entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement s'est enlisé jusqu'à aboutir à l'impasse actuelle, les limites d'une coopération tous azimuts avec les pays du Tiers Monde sont apparues de plus en plus clairement. Dans l'avenir, face aux nouveaus défis économiques et géostratégiques, la Communauté sera sans doute amenée à concentrer davantage ses efforts sur le développement d'une coopération régionale avec d'une part les pays exportateurs de pétrole et, d'autre part, les pays africains fournisseurs de matières premières.

Les pays arabes du Sud de la Méditerranée son conscients que leur atout principal pourrait résider dans leur association avec les principaux producteurs de pétrole dans le cadre de la Ligue Arabe. C'est une arme à laquelle les Neuf sont particulièrement vulnérables et qui de ce fait devrait rendre l'impact de l'élargissement sur les pays du Sud de la Méditerranée moins lourd de conséquences négatives que certains le croient.

TABLEAUX STATISTIQUES

www.cvce.eu

TABLEAU I LES ECHANGES COMMERCIAUX

COMMERCE DES PAYS DU SUD DE LA MEDITERRANEE AVEC LA COMMUNAUTE EUROPEENNE.
EN VALEUR ET EN POURCENTAGE DE LEUR COMMERCE EXTERIEUR (1978)

Millions de dollars

	Exportations vers CE9		Importations de la CE-9		Déficits
	Valeur	% du commerce total	Valeur	% du commerce total	
Egypte	1 135.6	42,7	2 559.6	38,8	1 424.0
Algérie	2 328.5	37.3	5 103.5	65,1	2 775.0
Maroc	991.7	59.0	1 878.9	51.4	887.2
Syrie	518.9	47.8	901.3	35.4	382.4
Liban	41.3	5.1	847.1	39.1	805.8
Jordanie	8.4	3.0	529.0	34.6	520.6
Israel	1 338.2	34.2	2 434.3	34.2	1 096.1
Tunisie	762.8	ND	1 633.5	ND	870.7
Chypre	168.3	ND	422.3	ND	254.0
Malte	258.8	ND	438.2	ND	179.5

Source : FMI - Direction du Commerce (1979).

TABLEAU II POPULATION

Estimations 1976

	'000s	%
Ligue Arabe	145 550	100
Egypte	37 866	26.0
Tunisie	5 737	3.9
Algérie	17 304	11.9
Maroc	17 828	12.2
Sous-total	78 735	54.1

Source : OMS - Statistiques sanitaires mondiales 1979.

TABLEAU III

STRUCTURE DES ECHANGES ENTRE LA CEE ET SES PRINCIPAUX PARTENAIRES COMMERCIAUX DU SUD-MEDITERRANEEN

(1978)

	Exportations vers la CEE (en %)					Importations de la CEE (en %)				
	Maroc	Algérie	Tunisie	Egypte	Israel	Maroc	Algérie	Tunisie	Egypte	Israel
Fruits et légumes	33.3	0.8	4.8	2.2	26.1	0.4	0.6	0.4	-	0.2
Céréales	-	-	-	-	-	1.7	3.4	1.8	6.6	0.3
Produits manufactures (sans textiles)	9.4	1.1	2.6	4.3	27.9	20.3	22.9	17.2	10.9	36.8
Prod. énergétiques et matières 1ères non-alimentaires	27.4	94.9	33.1	79.2	12.6	2.4	4.1	3.9	2.9	2.0
Machines et Matériel de transport	1.5	-	2.6	-	4.1	46.8	49.2	44.5	49.6	29.1
Textile et habillement	13.0	0.1	32.9	8.7**	11.2	2.0	4.5	12.5	2.0	4.2
Autres	28.4	3.0	24.0*	5.6	18.1	28.4	15.3	19.7	28.0	27.4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

* dont huile d'olive 7,4%
** y compris le coton

Source : Eurostat.

www.cvce.eu

www.cvce.eu

TABLEAU IV

PART RELATIVE DES PAYS DU MAGHREB ET DU MACHREK DANS LES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS GLOBALES DE LA COMMUNAUTE (1978)

	Part dans les importations globales	Part dans les exportations globales
Egypte	0.5	1.1
Maroc	0.5	0.8
Algérie	1.1	2.1
Jordanie	-	0.2
Liban	-	0.4
Syrie	0.3	0.5
Tunisie	0.3	0.7
Maghreb + Machrek	2.7	4.8
Ligue Arabe	16.6	14.3

Source : Eurostat.

TABLEAU V EXPORTATIONS ESPAGNOLES D'AGRUMES ET DE VIN A DESTINATION DE LA CEE EN 1978

	Agrumes		Vins	
	Millions de pesetas	% du Total	Millions de pesetas	% du Total
Allemagne	11 445.9	29.6	1 826.8	9.9
France	13 360.0	34.6	404.1	2.2
Irlande	2.5	-	98.9	0.5
Italie	-	-	160.6	0.9
Pays-Bas	3 294.6	8.5	3 078.4	16.6
Royaume-Uni	2 583.6	6.7	5 413.7	29.3
UEBL	3 082.0	8.0	416.0	2.3
Danemark	436.7	1.2	685.7	3.7
CEE	34 205.3	88.6	12 084.2	65.4
Autres	4 397.7	11.4	6 407.4	34.6
Total	38 600.0	100	18 488.9	100

Source : Direccion General de Aduanas (Madrid) - Estadistica del Comercio exterior de Espana 1978.

TABLEAU VI

PROVENANCE DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES MEDITERRANEENS IMPORTES PAR LA CEE (en valeur)

000's UCE'S

1977 PRODUITS TDC	Importations tous pays tiers	Importations pays tiers non-médit.	Importations pays tiers méditer.*	CHYPRE	ISRAEL	MAROC	TUNISIE	ALGERIE	Sous-total (4-8)	TURQUIE	EGYPTE	TOTAL (9+10 +11)
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
07.01 p.de T. primeurs	150 800	4 412	146 388	52 479	2 159	18 123	639	8 024	81 424	-	20 193	101 617
07.01 Tomates	203 078	10 001	193 077	-	1 898	71 795	-	-	73 693	-	-	73 693
08.02 Agrumes	868 713	186 682	682 031	27 892	135 443	96 521	5,982	6 091	271 929	1 966	1 369	275 264
08.04 Raisins de table	80 608	22 124	58 484	6 239	750	-	-	-	6 989	1 469	-	8 458
08.05 Noix	297 163	109 305	187 858	422	-	2 247	3,132	-	5 801	135 523	-	141 324
15.07 Huile d'olive	150 075	1 604	148 471	**	-	13 468	66,420	-	79 888	21 613	-	101 501
16.04	287 514	221 625	65 889	-	**	23 271	-	-	23 271	-	-	23 271
Conserves de poisson	287 514	221 625	65 889	-	**	23 271	-	-	23 271	-	-	23 271
20.07 Jus de fruits	212 300	148 403	66 897	3 213	48 276	6 025	671	-	58 185	-	-	58 185
22.05 Vin	354 199	67 744	286 455	9 791	641	5 879	7,423	11 465	35 199	**	-	35 199
24.01 Tabac brut	981 843	909 325	72 518	**	-	-	-	-	-	30 091	-	30 091
TOTAL	3 586 293	1 681 225	1 908 068	100 036	189 167	237 329	84 267	25 580	636 379	190 662	21 562	848 603

* Portugal, Espagne, Grèce, Malte, Turquie, Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Liban, Syrie, Jordanie, Israel, Chypre.
** Négligeable.

Source : Commission des Communautés Européennes.

www.cvce.eu

TABLEAU VII

PROVENANCE DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES MEDITERRANEENS IMPORTES PAR LA CEE (en volume)

000's tonnes

1977 PRODUITS TDC	Importations tous pays tiers	Importations pays tiers non-médit.	Importations pays tiers méditer.*	CHYPRE	ISRAEL	MAROC	TUNISIE	ALGERIE	Sous-Total (4-8)	TURQUIE	EGYPTE	TOTAL (9+10 +11)
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
07.01 P.de T. primeurs	541	23	518	172	9	50	2	22	255	-	87	342
07.01 Tomates	346	29	317	-	4	115	-	-	119	-	-	119
08.02 Agrumes	3 102	513	2 589	112	590	306	26	26	1 060	5	8	1 073
08.04 Raisins de table	131	24	107	10	1	-	-	-	11	4	-	15
08.05 Noix	183	66	117	1	-	1	2	-	4	86	-	90
15.07 Huile d'olive	141	2	139	-	-	13	62	-	75	23	-	98
16.04 Conserves de poisson	160	119	41	-	-	17	-	-	17	-	-	17
20.07 Jus de fruits	427	211	216	8	117	12	5	-	142	-	-	142
22.05 Vin	498	107	391	16	1	18	24	33	92	**	-	92
24.01 Tabac brut	448	421	27	**	-	-	-	-	-	12	-	12
Total	5 977	1 515	4 462	319	722	532	121	81	1 775	130	95	2 000

* Portugal, Espagne, Grèce, Malte, Turquie, Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Liban, Syrie, Jordanie, Israel, Chypre.
** Négligeable.

Source : Commission des Communautés Européennes.

www.cvce.eu

www.cvce.eu

TABLEAU VIII IMPORTATIONS COMMUNAUTAIRES D'AGRUMES 1978

CTCI Produits / Origine	057 AGRUMES Total	%	057.11 Oranges	057.12 Mandarines, clement. etc.	057.21 Citrons	057.22 Pamplemousses	057.29 autres agrumes
En 000' UCE							
Extra-CEE	921 397	100	485 338	236 497	79 533	119 289	740
Maroc	106 827	11.6	63 829	42 998	-	-	-
Algérie	3 584	0.4	2 778	806	-	-	-
Tunisie	10 978	1.2	10 649	329	-	-	-
Egypte	1 696	0.2	1 696	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Jordanie	-	-	-	-	-	-	-
Israel	140 127	15.2	84 511	1 781	1 029	52 806	-
Portugal	102		-	102	-	-	-
Espagne	433 778	47.1	197 014	185 192	50 930	632	-
Grèce	11 637	1.3	8 790	-	2 847	-	-
ACP	6 011	0.7	917	1 018	122	3 930	124
En Tonnes							
Extra-CEE	3 142 490	100	1 845 289	621 130	245 093	430 129	849
Maroc	346 294	11.0	248 386	97 908	-	-	-
Algérie	13 425	0.4	11 238	2 187	-	-	-
Tunisie	44 733	1.4	43 970	763	-	-	-
Egypte	8 203	0.3	8 203	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Jordanie	-	-	-	-	-	-	-
Israel	563 361	17.9	348 416	4 268	3 066	207 611	-
Portugal	244		-	-	244	-	-
Espagne	1 465 052	46.6	784 687	503 517	172 283	4 565	-
Grèce	41 927	1.3	34 873	-	7 054	-	-
ACP	16 570	0.5	2 562	2 131	287	11 378	212

Source : Eurostat.

TABLEAU IX IMPORTATIONS COMMUNAUTAIRES DE VINS 1978

(en hectolitres) 22.05 (CTCI 112.12)

	1978 % hl	hl				% hl
		1975	1976	1977	1978	
Monde	100					
Intra-CEE	76.1					
Extra-CEE	23.9	4 954 523	4 764 169	4 936 877	5 227 876	100
Portugal		540 530	548 558	624 637	697 449	13.3
Espagne		1 789 304	1 853 425	1 836 217	2 033 399	38.9
Grèce		470 318	403 885	466 725	323 638	6.2
Maroc		163 516	243 337	177 832	68 062	1.3
Algérie		314 710	293 328	329 731	313 961	6.0
Tunisie		402 999	133 533	243 222	309 881	5.9
Israel		5 427	6 102	6 624	6 006	0.1
Turquie		3 667	3 550	2 773	2 326	0.1
Suisse		4 023	5 379	4 567	9 149	0.2
Autriche		155 097	150 348	146 687	207 457	4.0
Yougoslavie		375 562	396 896	416 323	453 953	8.7
URSS		18 595	25 751	29 388	33 299	0.6
Hongrie		180 157	190 913	212 985	262 628	5.0
Roumanie		64 796	65 102	74 632	79 295	1.5
Bulgarie		93 198	96 141	86 447	91 111	1.7
Afrique Sud		97 387	104 462	85 068	48 364	0.9
USA		748	1 484	2 751	939	
Chili		3 544	-	3 879	4 676	0,1
Argentine		17 246	-	13 550	41 403	0.8
Chypre		230 054	224 293	161 108	228 230	4.4
Chine		860	-	1 327	895	
Australie		11 444	5 223	5 482	4 961	0.1
Autres pays		11 341	12 459	4 922	6 794	0.1

Source : Eurostat.

www.cvce.eu

TABLEAU X IMPORTATIONS COMMUNAUTAIRES D'HUILE D'OLIVE

1978

(TDC 15.07 A)

	Ia	Ib	Ic	IIa	IIb	15.07 A Total	%	%
	Vierge	huile lampante	non-traitée	Traitée	autres			
En Tonnes								
Monde	41 789	61 471	1 856	8 204	1 027	114 347		100
Intra-CEE	6 868	114	223	3 838	878	11 921		10.4
Extra-CEE	34 920	61 358	1 633	4 368	150	102 426	100	89.6
Dont :								
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	12 384	5 057	-	1 177	-	18 618	18,2	
Grèce	3 934	24 145	-	657	-	28 736	28.1	-
Maroc	1 034	187	1 622	-	-	2 843	2.8	
Algérie	-	88	-	-	-	88	0.1	
Tunisie	17 357	24 417	-	-	-	41 774	40.8	
Egypte	-	-	-	-	-	-	-	
Liban	-	-	-	-	-	-	-	
Syrie	-	-	-	-	-	-	-	
Jordanie	-	-	-	-	-	-	-	
Israel	-	-	-	-	-	-	-	
Autres pays	211	7 464	11	2 534	150	10 370	10.0	
En 000's UCE								
Monde	52 956	57 266	1 021	12 104	1 606	124 953		100
Intra-CEE	11 802	156	348	5 986	1 400	19 692		15.8
Extra-CEE	41 158	57 110	673	6 116	206	105 261	100	84.2
dont :								
Espagne	15 775	4 383	-	1 496	-	21 654	20.6	
Grèce	4 372	24 386	-	750	-	29 508	28.0	
Maroc	977	179	648	-	-	1 804	1.7	
Algérie	-	149	-	-	-	149	0.1	
Tunisie	19 801	21 671	-	-	-	41 472	39.4	
Autres pays	233	6 342	25	3 870	206	10 676	10.1	

Source : Eurostat.

TABLEAU XI

IMPORTATIONS COMMUNAUTAIRES DE TOMATES

(TDC 07.01 M)

Période / Provenance	1976				1977				1978			
	1.11 14.5	15.5 31.10	Total	% Total	1.11 14.5	15.5 31.10	Total	% Total	1.11 14.5	15.5 31.10	Total	% Total
Monde	362 882	328 166	691 048		369 830	338 995	708 825		410 690	340 683	751 373	
Intra-CEE	69 191	268 944	338 135		79 433	283 754	363 187		77 955	284 361	362 316	
Extra-CEE	293 692	59 222	352 914	100	290 398	55 242	345 640	100	332 734	56 322	389 057	100
Grèce	352	482	834	0.2	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	194 484	18 061	212 545	60.2	182 139	17 001	199 140	57.6	242 148	20 368	262 516	67.5
Maroc	86 728	17 818	104 546	29.6	94 864	19 968	114 832	33.2	80 561	23 013	103 574	26.6
Algérie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tunisie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-	-	250	-	250	0.1
Liban	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jordanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Israel	3 262	-	3 262	0.9	3 934	-	3 934	1.1	2 840	227	3 067	0.8
Autres pays	8 866	22 861	31 727	9.0	9 460	18 273	27 733	8.0	6 935	12 714	19 649	5.1

Source : Eurostat.

www.cvce.eu

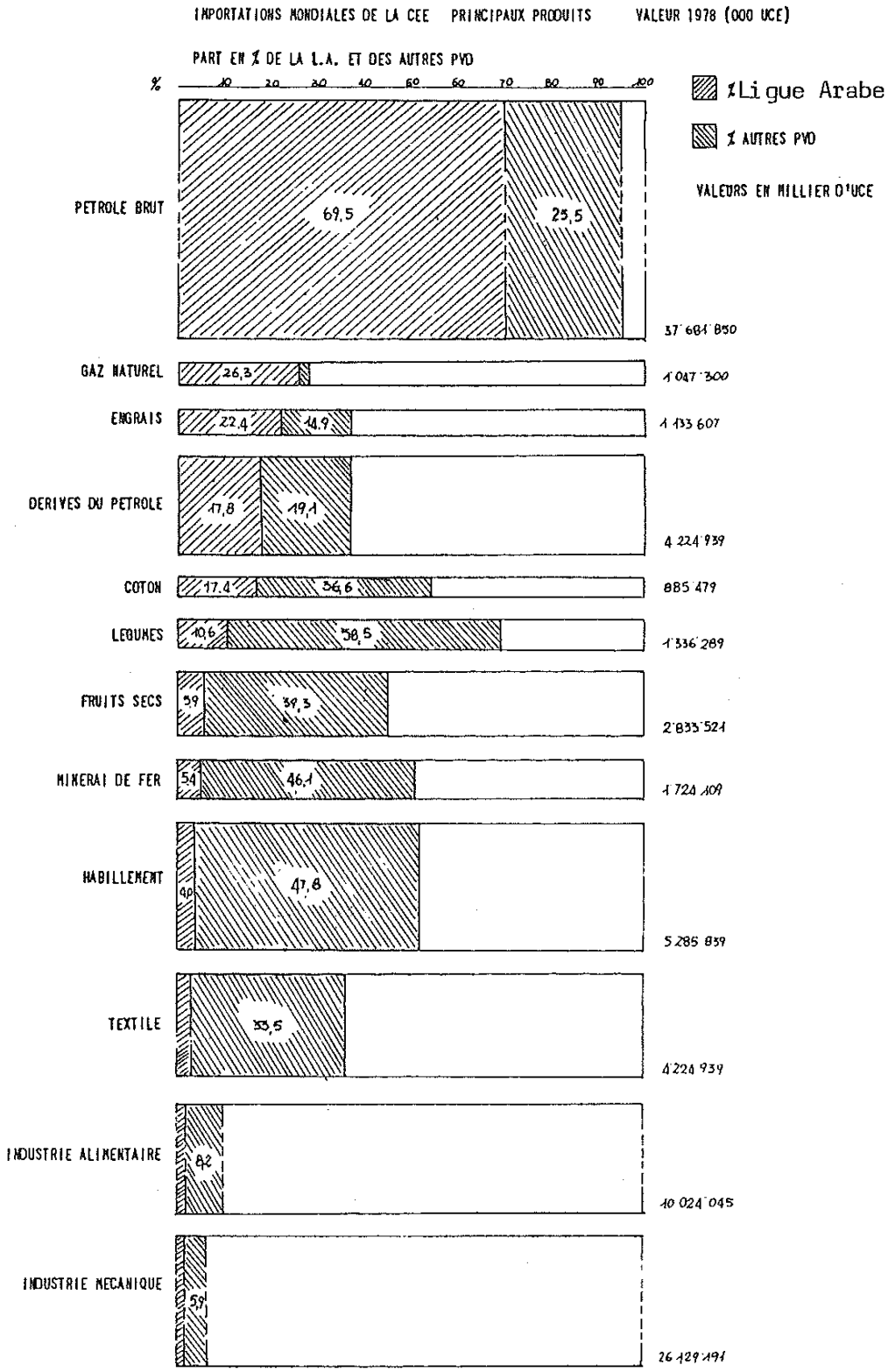

Source : Etude par l'Istituto di scienze statistiche e matematiche de l'Université de Milan et publiée par Eurostat dans : "Les Echanges de la CEE avec les Etats ACP et les Etats de la Méditerranée Sud (n°1-1980).

www.cvce.eu

TABLEAU XIII

IMPORTATIONS DE LA CEE EN PROVENANCE DE LA LIGUE ARABE

PART EN % DES PRINCIPAUX PRODUITS

Valeur 1978 (en millions d'UCE)

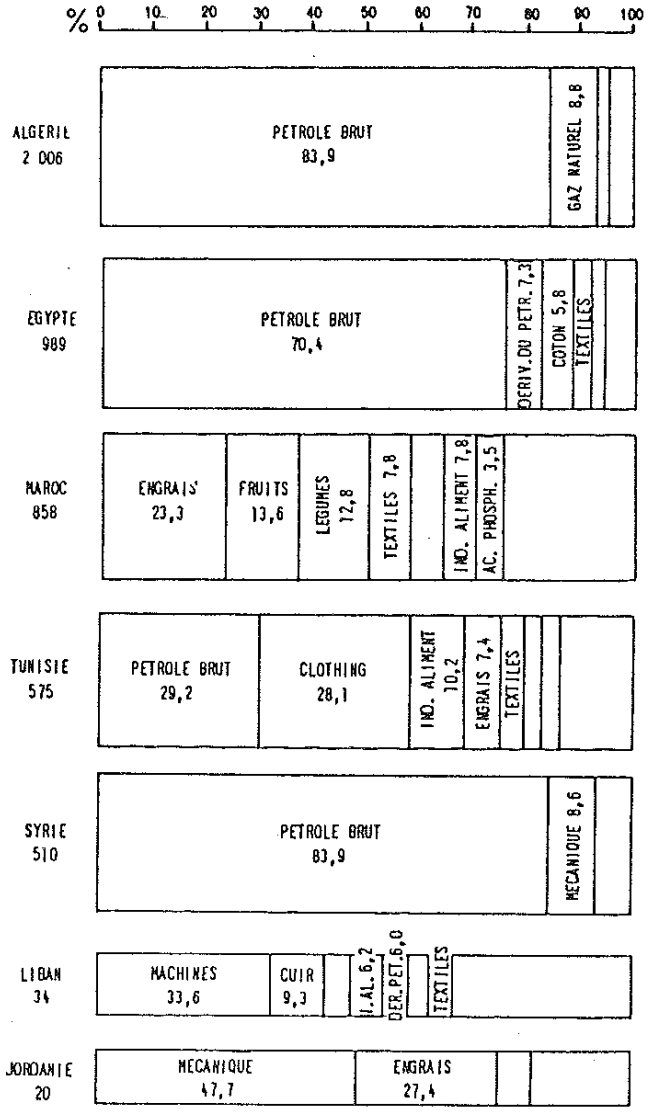

Source : Ibid.

www.cvce.eu

TABLEAU XIV

PART DES TROIS PAYS ADHERENTS DANS LES IMPORTATIONS
DE PRODUITS TEXTILES DE LA CEE-9

(000's tonnes)

ANNEE	Extra CEE	Pays à bas prix	3 pays adhérents			ESPAGNE		PORTUGAL		GRECE	
				Part en % Extra CEE	Part en % pays à bas prix		Part en % Extra CEE		Part en % Extra CEE		Part en % Extra CEE
1977	1 333	1 001	175	13,2	17,5	49	3,7	48	3,6	79	5,9
1978	1 438	1 081	231	16	21,4	67	4,7	70	4,9	95	6,6
Variations en %	+7,9	+8	+32			+35,8		+46,1		+21	

Source : Eurostat.

TABLEAU XV

L'AIDE FINANCIERE DE LA CEE AUX PAYS DU SUD DE LA MEDITERRANEE 1977-1981

(en millions UCE)

	Algérie	Maroc	Tunisie	Egypte	Syrie	Jordanie	Liban	Israel	Chypre	Malte
Prêts BEI	70	56	41	93	34	18	20	30	20	16
Prêts spéciaux	19	58	39	14	7	4	2	-	4	5
Dons non-rembour-sables	25	16	15	63	19	18	8	-	6	5
TOTAL	114	130	95	170	60	40	30	30	30	26

Source : Commission des Communautés Européennes.

www.cvce.eu

TABLEAU XVI

PART DE CHAQUE PAYS MEMBRE DANS LES IMPORTATIONS DE LA COMMUNAUTE EN PROVENANCE DE LA LIGUE ARABE

AINSI QUE DES PAYS DU MAGHREB ET DU MACHREK

(en millions UCE et en %)

	CEE		IRLANDE		DANEMARK		ROYAUME-UNI		UEBL		PAYS-BAS		ITALIE		FRANCE		ALLEMAGNE	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Ligue Arabe	29 535	100	163	0.6	148	0.5	4 104	13.9	1 944	6.6	2 797	9.5	7 295	24.6	8 064	27.3	5 040	17.1
Maroc	841	100	3	0.4	11	1.3	60	7.1	68	8.1	61	7.3	76	9.0	408	48.5	153	18.2
Algérie	2 001	100	1	0.1	2	0.1	61	3.0	53	2.6	48	2.4	365	18.2	558	27.9	914	45.7
Tunisie	565	100	3	0.5	1	0.2	9	1.6	30	5.3	41	7.3	160	28.3	149	26.4	173	30.6
Egypte	943	100	-	-	5	0.5	107	11.3	39	4.1	34	3.6	588	62.4	65	6.9	105	11.1
Liban	28	100	-	-	1	3.6	5	17.9	2	7.1	2	7.1	6	21.4	5	17.9	7	25.0
Syrie	505	100	-	-	2	0.4	6	1.2	24	4.8	15	3.0	179	35.4	164	32.5	115	22.8
Jordanie	15	100	-	-	-	-	6	40.0	-	-	-	-	4	26.7	2	13.3	3	20.0
Total Mag.+ Machrek	4 898	100	7	0.1	22	0.4	254	5.2	216	4.5	201	4.1	1 378	28.1	1 351	27.6	1 470	30.0

Source : Eurostat.

www.cvce.eu

PART DE CHAQUE PAYS MEMBRE DANS LES EXPORTATIONS DE LA COMMUNAUTE VERS LES PAYS DE LA LIGUE ARABE
AINSI QUE VERS LES PAYS DU MAGHREB ET DU MACHREK

(en millions UCE et en %)

	CEE		IRLANDE		DANEMARK		ROYAUME-UNI		UEBL		PAYS-BAS		ITALIE		FRANCE		ALLEMAGNE	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Ligue arabe	24 869	100	113	0.5	356	1.4	4 720	19.0	1 451	5.8	1 503	6.0	4 942	19.9	5 571	22.4	6 214	25.0
Maroc	1 342	100	9	0.7	8	1.4	114	8.5	82	6.1	47	3.5	168	12.5	751	56.0	163	12.1
Algérie	3 635	100	12	0.3	42	0.6	182	5.0	317	8.7	130	3.6	744	20.5	1,209	33.3	999	27.5
Tunisie	1 121	100	2	0.2	6	1.2	32	2.9	52	4.6	58	5.2	155	13.8	593	52.9	222	19.8
Egypte	1 821	100	9	0.5	23	1.3	309	17.0	69	3.8	128	7.0	320	17.6	435	23.9	528	29.0
Liban	608	100	2	0.3	8	1.3	88	14.5	45	7.4	37	6.1	183	30.1	147	24.2	98	16.1
Syrie	799	100	2	0.3	7	0.9	87	10.9	48	6.0	50	6.3	186	23.1	213	26.7	206	25.8
Jordanie	387	100	1	0.3	7	1.8	100	25.8	23	5.9	20	5.2	70	18.1	40	10.3	127	32.8
Total Mag.+ Machrek	9 713	100	37	0.4	101	1.0	912	9.5	636	6.5	470	4.8	1 826	18.8	3 388	34.8	2 343	24.7

Source : Eurostat.

www.cvce.eu

www.cvce.eu

GLOSSAIRE

ACP — Pays africains, des Caraïbes et du Pacifique, signataires de la Convention de Lomé

TDC — Tarif Douanier Commun de la Communauté européenne.

Eurostat — Office de Statistiques des Communautés européennes

CTIC — Classification Type pour le Commerce International;
les groupes se réfèrent à :

Produits alimentaires, boissons et tabas	0,1
Produits énergétiques	3
Matières premières	2,4
Machines et matériel de transport	7
Autres produits industriels	5,6,8
Produits chimiques	5
Articles manufacturés, classés par matières	6
Articles manufacturés divers	8

UCE — Unité de Compte Européenne; valeur en dollars :

1974 = 1.1927 $	1978 = 1.1743 $
1975 = 1.2408 $	1979 = 1.3706 $
1976 = 1.1181 $	1980 = (1.4111 $) pour les
1977 = 1.1411 $	premiers trois mois.

www.cvce.eu

LISTE DES TABLEAUX

I. Les échanges commerciaux - Commerce des pays du Sud de la Méditerranée avec la Communauté européenne en valeur et en pourcentage de leur commerce extérieur (1978) 27

II. Population - Estimations 1976 27

III. Structure des échanges entre la CEE et ses principaux partenaires commerciaux du Sud-méditerranéen (1978). . . 28

IV. Part relative des pays du Maghreb et du Machrek dans les importations et exportations globales de la Communauté (1978). 29

V. Exportations espagnoles d'agrumes et de vin à destination de la CEE en 1978 29

VI. Provenance des principaux produits agricoles méditerranéens importés par la CEE (en valeur) 30

VII. Provenance des principaux produits agricoles méditerranéens importés par la CEE (en volume). 31

VIII. Importations communautaires d'agrumes 1978 . . . 32

IX. Importations communautaires de vins 1978 (en hectolitres). 33

X. Importations communautaires d'huile d'olive 1978 34

XI. Importations communautaires de tomates 35

XII. Importations mondiales de la CEE - Principaux produits (1978) 36

XIII. Importations de la CEE en provenance de la Ligue Arabe - part en % des principaux produits (1978). . . . 37

XIV. Part des trois pays adhérents dans les importations de produits textiles de la CEE-9 38

XV. L'aide financière de la CEE aux pays du Sud de la Méditerranée (1977-1981) 39

XVI. Part de chaque pays membre dans les importations de la Communauté en provenance de la Ligue Arabe ainsi que des pays du Maghreb et du Machrek 40

XVII. Part de chaque pays membre dans les exportations de la Communauté vers les pays de la Ligue Arabe ainsi que vers les pays du Maghreb et du Machrek 41

AUTRES PUBLICATIONS RELATIVES AU "DEVELOPPEMENT"

D'autres publications de la CEE sur les relations de la Communauté avec le tiers monde peuvent être obtenues à l'adresse suivante:

Groupe du porte-parole et direction générale de l'Information
Service de distribution des publications, bureau 2/84
Commission des Communautés européennes
Rue de la Loi 200
B - 1049 Bruxelles (Belgique)

1. Dossiers

- La Communauté européenne et le tiers monde
  Bruxelles, septembre 1977 (français, allemand)

- L'Europe et le Tiers Monde
  Une étude de l'interdépendance (de M. Noelke)
  Séries développement - 1978 n° 2 (dans toutes les langues communautaires)

- Dossier Lomé II
  Communauté européenne - Afrique, Caraïbes, Pacifique
  Tiré à part du 'Courrier', numéro spécial (anglais, français)

2. Series: 'Information' et 'Europe Information':
(généralement dans toutes les langues communautaires)

- Aide alimentaire n° 165/77

- La Communauté européenne et les accords sur les textiles,
  édition spéciale (juin 1978)

- La Communauté européenne et le Monde arabe n° 169/78

- Europe - Tiers Monde - Développement Rural, 1979

- Energie Solaire: Un nouveau Champ de la Coopération ACP-CEE

- EEC - Egypte

- EEC - Jordanie

- EEC - Syrie

- EEC - Liban

- EEC - Tunisie

- EEC - Algérie

- EEC - Israël